**Appel à projets de recherche**

**Jeunesses et logements :**

***Conditions d’accès, trajectoires résidentielles et expériences du « chez soi »***

**L’Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (Injep) est un service à compétence nationale du ministère en charge de la Jeunesse créé par décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015**. L’Injep est à la fois un observatoire producteur de connaissances et un centre de ressources et d’expertise sur les questions de jeunesse et les politiques publiques qui lui sont dédiées, sur l’éducation populaire, la vie associative et le sport.

Dans le cadre de ses missions, l’Injep produit, conduit et coordonne des travaux d'études et de recherches.

**Projets éligibles**

Cet appel à projets lancé par **l’Injep soutient des projets de recherche qui analysent les conditions d’accès au logement, les trajectoires résidentielles et les expériences du « chez soi » des jeunes.** Il a pour ambition de rendre compte notamment des inégalités d’accès au logement des jeunes et de leurs conditions d’habitation.

Une attention particulière sera portée **à la diversité des formes de logement, comme à la diversité des situations des jeunes**, selon leur âge, leur genre, leur origine sociale et territoriale, éventuellement leur parcours migratoire, leur parcours scolaire et/ou situation professionnelle et sociale.

**Cet appel à projets s’adresse à tous les laboratoires de recherche de sciences humaines et sociales et sciences politiques et invite à des travaux dans des disciplines scientifiques variées** (sociologie, économie, sciences de l’éducation, géographie, histoire…). Les associations peuvent proposer un projet à condition d’être rattachées à un laboratoire de recherche.

Les hypothèses de recherche du projet reposeront sur **une revue de la littérature** la plus exhaustive possible.

Les projets de recherche pourront reposer aussi bien sur des **méthodologies quantitatives que qualitatives** ; **celles-ci devront être décrites précisément**. S’agissant des méthodologies quantitatives, l’appel à projets pourra financer :

* un projet de recherche se basant sur la collecte de nouvelles données ;
* un projet de recherche exploitant des bases de données déjà existantes, telles que des données issues des grandes enquêtes et cohortes ou de bases de données administratives (Enquête Insee Famille et Logement, Enquête Conditions de vie étudiante - OVE, Enquête Génération du Cereq…).

Concernant les méthodologies qualitatives, les projets devront s’appuyer sur un matériau empirique riche qui pourra mobiliser des entretiens individuels ou collectifs, des observations participantes ou indirectes, etc.

Les projets de recherche devront être menés, de préférence, sur **une durée maximale de** **18 mois** à compter de la notification de la convention de subvention conclue avec l’Injep et le représentant ou la représentante agissant au nom et pour le compte de l’équipe de recherche (le laboratoire ou l’unité).

Les candidates et candidats veilleront donc à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal.

La subvention adressée à chaque projet ne pourra pas dépasser 45 000€.

Un projet dont le coût serait supérieur à 45 000€ peut toutefois être proposé dans le cadre d’un cofinancement : l’équipe devra alors indiquer le plan de financement détaillé et les cofinancements obtenus (ou en cours d’instruction).

L’appel à candidature pour les projets de recherche s’ouvre **le 13 septembre 2022**.

Le dépôt des dossiers doit avoir lieu avant **le 28 octobre 2022 minuit** (en utilisant le formulaire joint) à l’adresse :

Les candidates et candidats seront informé.es des décisions, au plus tard **le 4 novembre 2022**.

Contacts :

Julie COURONNE : julie.couronne@jeunesse-sports.gouv.fr

Joaquim TIMOTEO : joaquim.timoteo@jeunesse-sports.gouv.fr

**Contexte**

Ces dernières années, différents travaux en sciences sociales montrent que l’accès au logement est l’une des principales difficultés rencontrées par les jeunes, surtout pour celles et ceux issu.es des classes populaires (Bene et Couronné, 2022 ; Dietrich-Ragon, 2021 ; Bugeja-Bloch, 2013 ; Ménard et Vallet, 2012). Premières victimes de la saturation du marché logement (et notamment en région parisienne), leurs difficultés sont de plusieurs ordres (Insee, 2016).

Premièrement, l’offre de logement social qui leur est dédiée est très limitée (Bené et Couronné, 2021). Elle se concentre essentiellement sur les résidences étudiantes, gérées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), et les foyers de jeunes travailleurs. Pour exemple, en 2017, les 772 résidences Crous réparties sur l’ensemble du territoire fournissaient près de 174 000 places (Crous, 2017). Ce chiffre doit être mis en rapport avec le nombre d’étudiantes et d’étudiants, et plus particulièrement le nombre d’étudiantes et d’étudiants boursier.es, soit 697 000 pour l’année 2017-2018 (Papagiorgiou, 2019).

Secondement, les coûts afférents au logement pèsent fortement dans le budget des jeunes (Bené et Couronné, 2021). Si pour les 18-34 ans, ce poste représente 19 % de leur budget (hors remboursement de prêts pour l’acquisition d’un bien immobilier), contre 14 % du budget pour les 35-64 ans (Portela, 2018). Les jeunes sont également 70 % à estimer que les garanties à apporter au propriétaire ou à l’agence sont le principal obstacle à surmonter pour trouver un logement (Fondation Abbé Pierre, 2013). De ce fait, les jeunes, et notamment ceux et celles issus de milieux modestes, se retirent du marché immobilier privé ayant intégré les règles du jeu (Dietrich-Ragon, 2021) : l’absence de garants, des dossiers peu convaincants au regard de l’exigence des propriétaires du secteur privé.

Devant ce constat, l’Injep lance cet appel à projets pour saisir **les conditions d’accès aux logements des jeunes et leurs difficultés, celles qui relèvent de leurs trajectoires individuelles et celles, plus structurelles, qui relèvent du marché de l’offre de logement et de ses règles.**

**Axes thématiques de l’appel à projets de recherche**

Deux axes thématiques sont proposés : ils **ne sont pas exclusifs et pourront être traités de façon conjointe dans les projets soumis.**

**Axe 1 – Conditions d’accès au logement et trajectoires résidentielles des jeunes**

Accéder à un logement « à soi », c’est-à-dire à un logement autonome constitue une étape essentielle vers l’autonomie et l’insertion sociale des jeunes (Castell *et al*., 2016 ; Van de Velde, 2018). Pourtant cette transition s’apparente souvent à un « chemin semé d’embuches » (Maunaye, 2016) et prend des formes différentes selon le niveau de diplôme, selon l’emploi l’exercé, selon qu’on soit une femme ou un homme, issu de l’immigration ou pas, en couple ou célibataire, d’origine modeste ou issu des classes supérieures, habitant en centre-ville urbain ou en milieu rural. Ce premier axe est donc centré sur la mise en lumière des inégalités d’accès au logement des jeunes.

**Il s’agit de rendre compte des parcours résidentiels des jeunes en montrant les difficultés mais aussi les ressources dont ils disposent lorsqu’ils souhaitent s’autonomiser jusqu’à l’entrée dans un logement indépendant de celui de leurs parents, mais également leurs marges de choix** (Menard et Vergnat, 2020). Quelles sont les raisons qui les poussent (ou non) à accéder à un logement indépendant ? Quelles ressources sociales et économiques les jeunes ont-ils mobilisées pour se loger ? Dans quelle mesure l’entrée dans leur logement indépendant est-il soutenu par leur famille ? A quel type de logement accèdent-t-ils, selon quels critères ?

Les parcours résidentiels des jeunes se complexifient et sont marqués par des allers-retours entre un domicile indépendant et le domicile des parents (Gaviria, 2020) afin de faire face aux aléas de la vie ou de sécuriser leurs conditions de vie pour mieux envisager leur avenir (en épargnant par exemple). Il s’agira également d’étudier la manière dont les jeunes, et notamment les plus précaires, se saisissent ou non des aides et accompagnements publics (Caf, collectivités territoriales) et/ou associatives (missions locales, structures jeunes, etc.) pour soutenir leur projet résidentiel (Vial, 2022).

Enfin, des études sur l’analyse du marché de l’offre du logement, en lien avec ce public spécifique des jeunes, pourront être proposées afin d’identifier d’éventuels mécanismes spécifiques jouant en leur (dé)faveur. Dans quelle mesure les règles du marché du logement durcissent l’accès au logement pour les jeunes ? Les jeunes d’aujourd’hui sont-ils confrontés à des difficultés spécifiques par rapport aux générations précédentes ? Les dispositifs d’accompagnement existants, aux différents échelons territoriaux, améliorent-ils la situation résidentielle des jeunes ?

**Les projets de recherche soutenus pourront aborder les points suivants (sans viser l’exhaustivité) :**

* Les conditions d’accès à un logement locatif dans le parc privé ou social selon différentes formes (en colocation, en couple, seul, etc.)
* Les conditions d’accès à la propriété (acheter neuf ou rénover, hériter d’un logement…)
* Les conditions d’accès à différentes formes de logement partagé ou collectif (colocation entre pairs, entre générations, logement étudiant, etc.)
* Les parcours de décohabitation avec les parents, les aller-retours entre le logement parental et le logement à soi.

**Axe 2 –** **Modes d'****habiter, logiques d’appropriation de son habitat, effets sur les parcours de vie**

**Le second axe thématique s’intéresse à l’expérience des jeunes, la manière dont ils investissent économiquement, socialement et symboliquement leur espace à vivre, quel qu’il soit, le sens qu’ils donnent à leur parcours résidentiel.** Les projets de recherche pourront ainsi se pencher sur différents **types d’habitat** (studio, « chambre de bonne », squats, foyers de protection de l’enfance, foyers de jeunes travailleurs, résidences étudiantes, milieu carcéral, maison), de **configurations** (seul, en couple, en colocation, avec enfant). Ils étudieront de manière précise les **conditions dans lesquelles les jeunes sont logés** (montant des loyers, espace à vivre, accès aux transports, conditions d’isolation, environnement sonore…).

Dans quelle mesure les « logiques d’appropriation » (Monaye, 2010) de son « chez soi » dépendent des conditions de logement, des situations, de l’âge, du milieu social mais aussi des aspirations ? Le logement individuel est-il recherché par tous les jeunes quel que soit leur âge et leur situation ? Quel type de conséquences ont sur les jeunes l’alternance des situations résidentielles entre hébergement et logement et les allers-retours chez leurs parents ? Comment se construit le rapport à l’intimité dans un logement partagé ?

Cet axe sera également l’occasion de mettre en lumière les représentations sociales des jeunes à l’égard de leur parcours résidentiel et de leur hébergement collectif ou logement individuel et la manière dont ils envisagent leur avenir résidentiel.

Il pourra être également abordé la manière dont ces expériences s’inscrivent dans les parcours des jeunes, leur choix de vie (se mettre en couple, avoir un enfant, poursuivre des études…) et les différentes combinaisons possibles entre construction de soi, indépendance et autonomie (Ramos, 2015, 2017). Enfin, les « usages du logement » par les jeunes pendant les périodes de confinement pourront également faire l’objet de propositions (Ramos, Martin et Bonvalet, 2021).

Les projets de recherche soutenus ont la possibilité d’étudier les points suivants (sans viser l’exhaustivité) :

* Les logiques d’appropriation d’un logement indépendant
* L’expérience de l’habitat précaire
* L’expérience de la cohabitation intergénérationnelle et de la colocation
* Habiter en institutions, c’est-à-dire vivre dans un logement soumis à un cadre collectif et à un règlement intérieur
* L’expérience de la décohabitation parentale/recohabitation

**Bibliographie**

Bene J. et Couronné J., 2021, Habiter en foyer de jeunes travailleurs. Enquête exploratoire sur les parcours et expériences juvéniles, *INJEP Notes & rapports/Rapport d’étude*.

Bugeja-Bloch F., 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Le lien social, Presses Universitaire de France.

Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M., et Rivalin R., 2016, « Ressources et accès à l’autonomie résidentielle des 18-24 ans », Les dossiers de la Drees, n°8, mis à jour 29/01/2021.

CROUS, 2017, « Plaquette logement : des résidences où il fait bon vivre ».

Dietrich-Ragon P., 2021, « Les étudiants des catégories populaires face à la décohabitation familiale. Recherche de logement et perception de sa place dans la société », *Terrains et travaux*, n° 38, 2021/1, p.121-146.

Fondation Abbé Pierre, 2013, Les jeunes, premières victimes du mal logement, Rapport.

Fors recherche sociale, 2018, *Étude qualitative sur l’accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT)*, Dossier d’étude, n°200.

Gaviria S., 2020, *Revenir vivre en famille. Devenir adulte autrement*, Éditions du Bord de l’eau, Lormont, 2020, 248 p.

Insee, 2016, « Les difficultés des jeunes à quitter le « nid » et à dérouler leur parcours résidentiel », Dossier Ile de France n°2, Octobre.

Insee, 2018, « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau ». *Insee Première*, n°1686, 4 pages

Maunaye E., 2010, *Logements étudiants : mobilité résidentielle programmée, installation provisoire et confort relatif. Les cas des étudiants de l’Université de Tours*, Rapport, CERLIS, Ministère de l’écologie, de l’énergie, du développement durable et de la mer.

Maunaye E., 2016, « L’accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d’embûches », *Informations sociales*, 2016/4, n°195, p.39-47.

Menard A. R. et Vergnat V., 2020, « Les décisions des jeunes dans la transition vers la vie adulte en France : l’influence de facteurs familiaux, *Economie et statistique*, n°514-515-516.

Ménard F. et Vallet B., 2012, « Introduction. Les jeunes et l’habitat : enjeux et perspectives de recherche », *Agora débats/jeunesses*, 61(2), p.51-60.

Papagiorgiou H., 2019, « Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018 », *Note Flash*, n°1.

Portela M., 2018, « Alimentation, logement, transports : quelles dépenses pèsent le plus dans le budget des ménages étudiants ou de jeunes adultes ? », *Études & Résultats*, n° 1060.

Ramos, E., Martin, C. & Bonvalet, C., 2021, « Introduction ». *Revue des politiques sociales et familiales*, n°141, p. 5-10.

Ramos E., 2017, « Être chez soi chez ses parents. Espace privé et négociations des jeunes adultes en France et au Brésil », in Pascal Dreyer, Bernard Ennuyer (dir.) *Le chez-soi à l’épreuve des pratiques professionnelles*, Lyon, Chronique Sociale

Ramos, E., 2011, « La cohabitation intergénérationnelle: Un angle d'approche pertinent du processus d'autonomisation des étudiants brésiliens et français ? ». *Agora débats/jeunesses*, n°59, p.7-18.

Van de Velde, C., 2008, *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris : Presses universitaires de France.

Vial B., 2022, Agir sur le non-recours des jeunes en rupture de logement. Apports et limites d’un dispositif de lutte contre le non-recours, *INJEP Notes et Rapports*.

**FORMULAIRE DE DEPOT DE PROJET**

**Appel à projets**

**Jeunesses et logements :**

*Conditions d’accès, trajectoires résidentielles et expériences du « chez soi »*

Projet à adresser avant **le 28 octobre 2022 minuit**, par courriel à

julie.couronne@jeunesse-sports.gouv.fr, joaquim.timoteo@jeunesse-sports.gouv.fr,

**Intitulé du projet**

**Présentation de l’équipe de recherche**

**Mots clés (7-8 max.)**

**Résumé (20-30 lignes)**

**Descriptif du projet (5-10 pages max.)**

-Contexte

-Questions de recherche

-Méthodologie

-Bibliographie succincte

**Calendrier**

**Budget prévisionnel**

Remarque importante : la subvention demandée ne peut couvrir des dépenses d’équipement